



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rochelle, le

Le Préfet
à

Liste des destinataires in fine

OBJET : Compte-rendu de la réunion du conseil scientifique éolien en mer du 6 septembre 2021

Lieu : Préfecture de la Charente-Maritime, en visio-conférence.

Présents en préfecture : Nicolas Basselier (préfet de Charente-maritime), Francis Beaucire (Président de la Commission particulière du débat public Sud-Atlantique (CPDP), invité), Luc Picot, (Secrétaire générale de la CPDP, invité), Jacques Regad (Directeur adjoint DREAL Nouvelle-Aquitaine), Pierre-Emmanuel Vos (Directeur de projet éolien en mer sud-Atlantique).

Présents en visio conférence (liste potentiellement incomplète):

Présidente Conseil Scientifique : Françoise Gaill

Membres du Conseil Scientifique : Benoit Sautour ; Brice Trouillet ; Bruno Castelle ; Christelle Lefrançois ; Eric Chaumillon ; JC Massabuau ; Ludivine Martinez ; Marie Hugue ; Mathieu Entraygues ; Olivier Maire ; Raphael Musseau ; Thierry Garlan

Cohabys : Emeline Pettex

Ifremer : Nathalie Caill-Milly

Créocéan : Thibaud Schwartz

Egis : Pierre Palladin

Dgéc : Julie Pidoux, Arthur Le strat

Préfecture maritime : Catherine Ratsivalaka

SGAR : Jonathan Lemeunier

DDTM : François Titière

DIRM : Hervé Trehein

La dernière réunion en date s'était tenue le 7 juin.

Relevé des principales décisions :

1. Le temps imparti à la relecture des études par les scientifiques ayant été bref et écourté par les vacances d'été, et les études devant être finalisées pour le 30 septembre, ces derniers disposent jusqu'au **17 septembre pour faire remonter leurs commentaires.**
2. La zone d'étude en mer étant en aires protégées (PNM, Natura 2000), la protection de l'environnement revêtira une importance majeure dans le cadre du débat public. Un effort de pédagogie et de vulgarisation est à faire sur ce sujet. Il est proposé à cet effet de **réunir le conseil scientifique en présentiel en novembre à La Rochelle** pour travailler sur cette question. D'autres points possibles pour cette réunion : la participation du conseil scientifique au débat et après, l'amélioration de la connaissance sur la base des lacunes perçues dans le cadre des études bibliographiques, la manière d'acquiescer, de synthétiser et de bancariser les données, l'association à long terme du conseil scientifique (pour préparer l'état actuel de l'environnement post débat ou le contenu du cahier des charges de l'appel d'offre par exemple).
3. La CPDP organisera une réunion thématique « environnement » pendant le débat et réfléchit à l'association des membres du conseil scientifique.

I. Présentation des résultats de l'étude bibliographique environnementale :

I.1 Partie marine : DGEC/CREOCEAN/COHABYS

Présentation de l'étude bibliographique en phase amont du projet : identification des enjeux et de la sensibilité des espèces et habitats qui donne lieu le cas échéant à une spatialisation du risque d'effets.

Une étude d'impact pour le projet de parc éolien en Sud-Atlantique d'une puissance de 500 à 1000 MW aura lieu sur la ou les zones préférentielles établies par décision ministérielle à l'issue du débat public.

La DGEC a communiqué pendant l'été les compartiments de l'étude disponibles. Manquait le compartiment ichthyofaune, crustacés et mollusques qui n'a pas pu être transmis et fait l'objet de la présentation du jour.

I.1.1 : Présentation de la méthodologie et du compartiment ichthyofaune (Créocéan ; voir ppt joint)

Concernant l'ichthyofaune, les crustacés et les mollusques :

Pour mémoire, la méthodologie repose sur 3 étapes :

- 1) **Définir l'enjeu** : Les préoccupations patrimoniales relatives aux espèces et habitats en présence, concernant tous les compartiments. Il s'agit de calculer des valeurs d'enjeux soit en relatif (par rapport à la densité pour chaque espèce, donc avec une agrégation nécessaire), soit en absolu (par rapport à la nature de chaque habitat).
- 2) **Définir la sensibilité** : Le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu. Soit l'identification des effets potentiels par dire d'experts et travaux de référence.
- 3) **Définir le risque d'effet** : Calculé en combinant les valeurs obtenues pour l'enjeu et la sensibilité. Donne lieu à une spatialisation quand la donnée est suffisante.

Certains experts de l'IFREMER ont formulé des remarques sur l'ichthyofaune mais les commentaires sont en nombre insuffisants (en raison de la crise de la COVID-19 et de l'indisponibilité des experts), l'étude s'est donc arrêtée aux valeurs d'enjeu.

La 1^{ère} carte d'enjeu – *Poissons (Frayères)* – indique des enjeux plus forts au sud-ouest qu'au nord-ouest de la zone du parc éolien. La 2^{ème} carte – *Poissons (Nourricerie)* – indique au contraire plus d'enjeux au nord-ouest qu'au sud-ouest. La 3^{ème} carte – *Mollusques* – montre de grandes variations dans la zone, avec 2 « pics » de forts enjeux au sud-ouest. En croisant - *Poissons et Mollusques* - on note un gradient plus fort au nord-ouest de la zone d'étude en mer, et plus faible au sud-est ; et pour les deux tracés de câble les valeurs d'enjeu sont plus fortes sur la partie nord que sur la partie sud.

NB : Concernant les mollusques, représentation des espèces présentes dans au moins 20 % des stations – dans notre contexte il s'agit principalement de céphalopodes.

I.1.2 L'intégration des commentaires du Conseil scientifique sur les différents compartiments de l'étude (voir présentation ppt jointe):

- Les travaux du centre de la mer de Biarritz, les données environnementales du port de Bordeaux, les cartes de risques d'effet sur le benthique, et la pression d'échantillonnage ont été intégrés à l'étude.

- Le mode de regroupement choisi en fonction des périodes ne peut être plus fin car il y a peu de données sur certains mois importants (ex. septembre/octobre), et les observations nocturnes n'étaient pas prises en compte et constituent une limite de l'étude pour des raisons pratiques.

I.2 Echanges avec les participants

N. Caill-Milly : Le délai de retour des commentaires des scientifiques de l'IFREMER peut-il être allongé ?

Date repoussée au 17 septembre en accord avec les membres de la CNDP. Mise en ligne des études attendue au plus tard le 30 septembre .

Françoise Gaill : Les retours de M. Gremare, absent ce jour, ont-ils modifié les résultats de l'étude ?

DGEC : Non mais les données ont permis d'affiner les infos et les cartes.

JC Massabuau : A t-on un idée de l'impact du bruit des éoliennes en fonctionnement ?

DGEC : Pas à cette heure. L'objet du débat est de définir la taille du parc et sa puissance, dont dépend le bruit généré. Le bruit sous-marin sera évalué précisément dans l'étude d'impact que réaliseront les porteurs de projet.

II Présentation de l'étude EGIS

II.1 Présentation des principales conclusions

Concernant chaque thématique, il s'agit de définir :

- Les enjeux
- La **sensibilité de la thématique** vis-à-vis du projet
- La **sensibilité du projet** vis-à-vis de la thématique en question

II.1.1 - Synthèse du milieu physique

La **qualité des eaux** et la **qualité des sédiments** sont les enjeux considérés comme **forts** et **très sensibles**. La qualité des eaux est très sensible à tout risque de **pollution accidentelle** . Concernant les sédiments, il n'y a pas de sensibilité de la thématique par rapport au projet puisque les sédiments retombent à proximité, mais le **projet est très sensible à la nature des fonds**, notamment à l'atterrage.

L'**hydrodynamisme et la courantologie** de la zone constituent un enjeu faible mais il faut prendre en compte les incidences potentielles sur diverses distances. Concernant la **géologie**, le projet n'aura pas d'influence sur la

nature des fonds et le trait de côte mais ces derniers auront une influence forte sur le projet. Pour la **topo-bathymétrie**, le projet devra s'intégrer dans le contexte mais il n'y a pas d'enjeux majeurs.

II.1.2 Synthèse du contexte biodiversité

Trois thématiques principales avec un **enjeu fort** ont été identifiées :

- Les **zonages réglementaires** : l'**enjeu** et la **sensibilité** sont **fortes** mais la **limite de l'effet** est l'**espace du tracé du câble** qui est **très réduit** par rapport à la surface de ces eaux.
- Les **habitats benthiques** : les effets **peuvent être forts** en phase de **travaux** comme en phase de **fonctionnement** (effet récif qui peut être positif ou négatif, les champs électromagnétiques).
- L'avifaune : l'**enjeu est fort** mais la **sensibilité est faible**, notamment du fait que le câble soit sous-marin et les travaux temporaires.

II.1.3 Synthèse des contextes paysage / Patrimoine / Socio-économique

Différents enjeux forts ont été identifiés :

- Les **paysages** (en raison de l'emplacement) : Etant donné la **durée des travaux** et le fait qu'une grande part des **aménagement**s seront **sous-marins**, la **sensibilité** a été évaluée comme **faible**.
- Le **patrimoine** : il faudra prendre en compte les **épaves potentielles** sur la zone (cartographie du DRASM), la **sensibilité est considérée comme moyenne** à cet égard.
- **Tourisme et loisir** : la **sensibilité est jugée moyenne** en raison du fait que la saison touristique est estivale et que les travaux se déroulent dans un espace limité (les activités pourront continuer autour).
- Les **cultures marines** : elles ont une sensibilité forte, notamment en **phase travaux** en raison du **risque de pollution accidentelle**. Il s'agira d'**éviter les zones de parcs et zones de production**, en plus de la mise en place d'autres mesures telles que les barrages anti-MES.

Les risques technologiques ne constituent pas un enjeu et ont une sensibilité faible (les risques à ce sujet sont peu probables).

Détermination du risque d'effet sur le benthos :

Pour le risque d'effet, doivent être pris en compte la **patrimonialité** et la **sensibilité**. Le risque d'effet est noté sur une échelle de 0 à 3 pour EGIS et de 1 à 5 pour CREOCEAN. La sensibilité est fixée à 3 pour les habitats remarquables. La **différence d'échelle** est importante car il fallait l'adapter à la zone d'estran plus limitée.

Les résultats montrent des **risques d'effet plus importants sur la zone nord**, à la pointe d'Angoulins (risque d'effets classé 3). La zone sud présente un risque d'effet plus réduit en raison de la nature sableuse. La zone sud présente le moins de risque par rapport à la thématique habitats benthiques.

II.2 Intégration des remarques des membres du Conseil Scientifique :

- Ajout de la **station de suivi « le Cornard »**.
- Ajout de l'**incidence sur la qualité de l'eau** et des **sédiments** de la **protection anti-corrosion**.
- Concernant l'**incidence du câble sur les habitats benthiques** : les incidences sont considérées comme **limitées** mais il subsiste des **incertitudes** à ce sujet.

Deux points n'ont pas été éclaircis :

- Il y a un **manque de données** concernant la **différenciation des espèces de zostères**.

- L'incidence du câble (champ électromagnétique) sur les oiseaux migrateurs reste non présentée car considérée comme négligeable en raison de la nature sous-marine, voire enfouie du câble.

II.3 Echanges avec les participants

Bruno Castelle : mention d'aucune sensibilité du trait de côte par rapport à l'ouvrage ; dans quelle mesure le prouver ? Zone nord possible de le prouver mais au sud cela est moins certain; invite à être plus prudent sur le non-impact.

- **Egis** : ensouillage sableux permet de garantir une moindre incidence sur le trait de côte par rapport à un enrochement (passage ou atterrissage sur un fond rocheux); RTE a pour objectif un ensouillage maximal, auquel cas l'impact est alors jugé plutôt négligeable aujourd'hui

FG : Prise en compte des événements locaux climatiques ? – condition extrêmes prises en compte ?

EGIS : Eléments vont être pris en compte dans la conception du câble sous-marin et des ouvrages à l'atterrage.

Bruno Castelle : par rapport à la courantologie : le modèle se base sur les marées alors que c'est plutôt les vagues qui font la courantologie; à prendre en compte dans les études ultérieures

Egis : utilisation des données disponibles à ce jour ; les modèles seront adaptés en fonction des données

RTE : rencontre avec Xavier Bertin (Université La Rochelle) et échange sur les données disponibles et mettre à jour le cas échéant le modèle

Christel Lefrançois : Concernant les matières en suspension pendant travaux ; sédiments peuvent être réservoirs polluants organiques ; pas seulement aspect turbidité ; à différencier de l'aspect pollution accidentelle

Egis : De quels types de sédiments remis en suspension parle-t-on ? sédiments des ports (liés aux activités humaines) à proximité d'une station d'épuration plus riche en sédiments ; d'un point de vue relargage, le sable va stocker moins d'éléments polluants que les vases (particules fines) ; diagnostic sédimentaire permettra de définir la qualité des sédiments remis en suspension

JC Massabeau : approuve cette remarque ; mortalité massive vient de remise en suspension de sédiments ;

EGIS : difficile de déterminer l'incidence précise ; zone de travaux est limitée spatialement ; possibilité de juger tout de suite avec suivi ; utilisation possible de rideaux anti dispersion ; Mesures possibles de suivi par placettes le long du littoral pour vérifier dans le temps si la mortalité est due à mise en suspension liée aux travaux.

JC MASSABUAU : mortalité difficile à contrôler car peut se déclencher plus tard

EGIS : a contrario pas de mortalité notée sur des larves d'huîtres suivies exposées 1 mois en labo à raison de 10g de MES/L

pas à l'abri de poches de sédiments qui peuvent déclencher une mortalité.

Françoise Gaill : d'accord sur la modification 5 à 3 des risques d'effets.

Nathalie Caill Milly : sensibilité des poissons mollusques : la sensibilité n'est pas prise en compte :

Julie Pidoux : uniquement données Ifremer consultées comme AO6 ; si suffisamment de réponses Créocéan continuera le travail ; même forme que étude : doc simple qui explique méthode et production de cartes ; Nathalie Caill-Milly attend de nouvelles contributions d'autres collègues et d'autres structures qui veulent répondre sur sondage de l'indice de sensibilité ; invite à transférer le sondage.

Francis Beaucire : rôle du Conseil scientifique dans le débat public : 1 journée d'échange scientifique le jeudi 13 janvier dans le cadre d'un festival à La Rochelle ; site du débat public est un outil interactif et évolutif ; si éléments complémentaires versés au débat public, ils seront alors aussi mis sur le site

Mathieu Entraygues : pourquoi la contribution scientifique à la fin ?

Francis Beaucire : réunion généraliste pour porter à connaissance et réunions thématiques sur sujet particulier, notamment environnement ; sollicitation du CS à ce moment ; calendrier va être proposé.

Francis Beaucire : Les gens se posent en experts d'usage et réfutent les preuves scientifiques ; travail de positionnement scientifique à faire.

Françoise Gaill : documents mis à disposition sont pour des spécialistes ; travail de vulgarisation prévu ?

Francis Beaucire : Chacun dispose du dossier du maître d'ouvrage qui s'adresse à tous les publics

JC Massabuau : mise en place de fact checking sur les fausses infos ?

Francis Beaucire : rôle du maître d'ouvrage ; existe malveillance dans la transmission de l'info

III. Prise de parole de Françoise GAILL (présidente du CS)

Remerciements à la DREAL pour la mise en œuvre de la plateforme RESANA, et félicitations pour l'avancée concernant la bibliographie. Il reste cependant un véritable problème de délai, notamment en raison de la disponibilité des membres. Le Conseil scientifique n'est, pour l'instant, pas en mesure d'avoir une position définitive sur les travaux présentés.

Dans les actualités :

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a publié un avis sur le projet éolien en mer et demande un moratoire.

Le Premier Ministre en déplacement à Saint-Nazaire fin août 2021 a indiqué la possibilité de mettre en place un observatoire de l'éolien en mer doté d'un budget de 50 millions pour faire la synthèse de la connaissance. Annonce à suivre.

A Marseille, le président de la République a annoncé la mise en place d'un « One Ocean Summit » qui doit avoir lieu en décembre 2021. Les questions du visage des océans et des énergies renouvelables auront une place centrale, et la manière dont la France conduit le débat aura une grande importance.

Proposition par Madame Gaill de se réunir physiquement pour poursuivre les échanges en novembre 2021 à La Rochelle. Groupes de travail à imaginer sur les lacunes mises en évidence par les études, comment les combler, ainsi que sur le rôle du Conseil scientifique dans le cadre du débat public et à son issue. Une question reste en suspens, celle du règlement intérieur, qui pourra être traitée à cette occasion.

Le préfet de la Charente-maritime apporte son soutien à cette initiative et propose son concours et celle des services de l'Etat auprès de l'université de La Rochelle pour organiser la réunion.

IV. Prise de parole de Francis BEAUCIRE et Luc PICOT

Suite à la réunion en plénière de la CNDP le 1^{er} septembre 2021, les modalités du débat public ont été validées : il aura lieu pour une durée de 4 mois et se terminera le 30 janvier.

Dès cet été, la CPDP a souhaité faire une première séquence pour sensibiliser tous les publics au débat public à venir. La CPDP, la DREAL et RTE ont rencontré des publics locaux, des riverains, des parties prenantes. L'objectif était de sensibiliser la population et l'intégrer au processus. La CPDP a atteint un point pivot du processus car l'étude de contexte est achevée (sur la base de la rencontre de 70/80 personnes de la vie sociale, culturelle, environnementale, et parties prenantes) et il est temps désormais de s'adresser à tous les publics.

Ce qui remonte de l'étude de contexte est un déficit de connaissance sur les politiques énergétiques, la technique de l'éolien en mer, l'écosystème marin et son importance économique, ainsi que l'aspect culturel. Il faut donc intervenir pour réaliser une « mise à niveau ». Une autre remarque qui est remontée de l'étude de contexte est qu'une mise en perspective de ce projet dans le cadre des autres projets de politique publique de l'énergie est nécessaire.

Concernant les modalités pratiques : le débat public commencera par une série de réunions physiques ou numériques pour partager les connaissances et se mettre à niveau sur le mix énergétique et l'éolien en mer. C'est à partir de ces réunions de proximité que l'on va voir émerger les problématiques récurrentes. Réunions thématiques envisagées de même que des ateliers cartographiques pour aider le public à imaginer des alternatives au projet prévu par l'État.

Fin du débat à la mi-janvier à La Rochelle, puis durant 15 jours recueil des retours des publics. Bilan de la CPDP sous deux mois à l'issue du débat.

Le site du débat public est un outil interactif entre le public, le maître d'ouvrage et la CPDP, mais également un outil évolutif. Le CS sera sollicité pour les réunions thématiques, l'expertise d'usage est généralement très suspicieuse de l'expertise scientifique. Il y aura donc un travail important de positionnement par rapport au public à envisager.

Le préfet de la Charente-maritime remercie les participants et leur donne rendez-vous lors de la journée de travail envisagée en novembre prochain.

Il indique que les documents présentés durant la réunion seront transmis sur la plateforme RESANA et en pièces jointes au compte-rendu de réunion. Il se tient, ainsi que les services de l'État, à la **disposition des participants pour toute assistance.**



Nicolas BASSELIER

Liste des destinataires

Olivier LEBAS	Préfecture maritime
Catherine RATSIVALAKA	Préfecture maritime
Tanguy ALNA-DU-FRETAY	Préfecture maritime
Jonathan LEMEUNIER	Préfecture de région Nouvelle-Aquitaine
Julie PIDOUX	DGEC
Fabienne BUCCIO	Préfecture de région Nouvelle-Aquitaine
Pierre -Emmanuel VOS	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Vincent DORDAIN	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Jacques REGAD	DREAL Nouvelle-Aquitaine
Nicolas BASSELIER	Préfecture Charente -Maritime
Hervé TREHEIN	DIRM
Laurent COURGEON	DIRM
Jean-Philippe Quitot	DIRM
Alain PRIOL	DDTM 17
Pierre DUBREUIL	Office français de la biodiversité
François TITIERE	DDTM 17
Laurent YON	DDTM 17
Pierre LABROSSE	IFREMER
Marion CUIF	IFREMER
Bérénice LEQUESNE	IFREMER
Laurent KERLEGUER	SHOM
Thierry GARLAN	SHOM
Yvan ASTIER	CEREMA
Bertrand FOLLEA	Paysages
Iker CASTEGE	Avifaune
Mathieu ENTRAYGUE	Avifaune
Raphaël MUSSEAU	Avifaune
Benoît SAUTOUR	Climatologie